

MOTION « Passer à l'action en matière de territorialisation des politiques de biodiversité, les Réserves naturelles au cœur de la démarche »

adoptée lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2021

Considérant :

- Les réserves comme des espaces naturels protégés dit de protection forte de dimension nationale, régionale ou de Corse couvrant plus de 67 millions d'ha du territoire français métropolitain et ultramarin ;
- Que ces espaces naturels sont à la croisée des politiques publiques. RNF accompagne les gestionnaires et dialogue avec les autorités de tutelles pour promouvoir l'outil, en assurer la cohérence et la qualité de gestion. La tête de réseau veille à maintenir un même niveau d'ambition pour toutes les réserves naturelles ;
- Que la diversité des 215 organismes gestionnaires de réserves naturelles reflète celle des contextes territoriaux. Cette diversité favorise une variété d'approches, de gouvernance et d'expériences, elle garantit la résilience des outils de gestion et l'ancrage territorial ;
- Que la préservation de la nature est au cœur de l'agenda international en 2021. L'échec des engagements d'Aïchi est un point d'alerte sans précédent qui nécessite un engagement fort de la France lors de la COP 15 et du congrès mondial de l'UICN prévu en septembre 2021 ;
- Les engagements pris par le Président de la République lors du One Planet Summit, le 11 janvier 2021, conformément à l'objectif 1 de la SNAP, visant à atteindre d'ici 2030 30 % du territoire national terrestre et maritime en aires protégées dont 10 % en protection forte ; et l'objectif 4 confortant le réseau d'aires protégées dans les territoires, en faisant de ces espaces, des lieux privilégiés de la connexion de la société, notamment des jeunes, à la nature ;
- Le bilan décevant de la SCAP comme de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (1^{ère} et 2^{ème} génération), montrant l'importance d'un portage politique fort et de moyens financiers à la hauteur des enjeux et la nécessité de s'adapter aux changements globaux ;
- La stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030) et son plan d'actions triennal, qui apportent de nouvelles ambitions auxquelles les réseaux d'espaces protégés dont RNF ont vocation à contribuer, notamment dans sa déclinaison territoriale ;
- Le renforcement des Régions avec le chef de filât biodiversité. Le contexte de décentralisation montre le rôle essentiel à jouer par les collectivités et les acteurs locaux dont les gestionnaires d'aires protégées dans le chantier de la territorialisation de la SNAP et de la SNB ;

Demande au gouvernement et aux Régions

- La création de 40 RNN et 40 RNR supplémentaires pour atteindre l'ambition de 500 RN en 2030 et contribuer ainsi à l'atteinte des 10 % de territoire national en protection forte. RNF confirme son appui à l'identification des espaces à enjeu et à la promotion de l'outil réserve naturelle ;
- La reconnaissance du rôle majeur des gestionnaires de réserves naturelles dans toute leur diversité et leur complémentarité pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité* ;
- Un plan de soutien pérenne Etat - Régions en faveur de l'éducation à la nature « hors les murs » pour que la biodiversité soit l'affaire de tous et ainsi faciliter la mise en œuvre de la SNAP, de la SNB et de leurs déclinaisons territoriales ;
- L'intégration des objectifs de la SNAP et de ses plans d'actions nationaux, dans la SNB 3^{ème} génération, avec des engagements dès 2022 visant à pérenniser le modèle économique des aires protégées ;
- De bien veiller à l'articulation des échelles territoriales (national / local), notamment à travers les plans d'actions territoriaux et les Stratégies Régionales pour la Biodiversité ;
- La reconnaissance des Réserves naturelles et des aires protégées dans les politiques publiques d'aménagement du territoire (urbanisme, agriculture, climat – énergie, accueil du public, ...) comme lieux privilégiés d'expérimentation pour une reconquête de la biodiversité et une adaptation au changement climatique.

**intégrant la géodiversité*

La motion est adoptée à l'unanimité moins six abstentions et un contre.